



Consolider le développement

Les atouts de l'assurance

Michel Vaté

Note 48
Mai 2021





L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris

8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

Consolider le développement : les atouts de l'assurance

Michel Vaté

Note 48 Mai 2021

Michel Vaté est professeur émérite à l'Université de Lyon. Il a enseigné dans les trois universités lyonnaises, dans plusieurs grandes écoles, ainsi qu'aux universités de Tegucigalpa (Honduras) et de Grenoble. Il est ancien Doyen de la Faculté de Sciences économiques de Lyon, ancien membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (de 1994 à 2006), et il a été président du jury du Concours Général de Sciences économiques. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, contributions et articles, dont les *Leçons d'économie politique* (Economica), un ouvrage de référence réédité huit fois. Longtemps chercheur au MA²D (Méthodes et Algorithmes pour l'Aide à la Décision, Université Lyon 1), pour ses travaux sur la décision, la prévision et le risque, il a aussi participé au programme *Social Re* (BIT/Banque Mondiale) sur la question particulière de l'assurabilité des risques dans les pays pauvres. La première édition de sa note « *Réassurer la planète* » par l'Institut Thomas More et sa participation à la « *2nd Microinsurance Conference* » (Cape Town) ont ouvert une série d'articles qui préconisent un système mondial de réassurance en appui aux stratégies de développement. Il a donné de nombreuses publications et conférences sur ces sujets en Europe et en Afrique (*Banque Africaine de Développement, Forum Africain de l'Assurance*), aux États-Unis, au Canada, en Inde et à Singapour •

Sommaire

Résumé	6
Introduction	7
Risques « primaires » : le développement touché au cœur	8
Risques et développement : les leçons de l'histoire	8
Classer les risques	9
Les risques primaires pour l'individu producteur	10
La spirale de l'insécurité économique	11
Entre le doute et l'initiative	13
« Capabilités », un patrimoine assurable	14
Assurance et capacité individuelle	14
Trajectoire de capacité	15
Le coût des à-coups	16
Chocs aléatoires et risque de déchéance	17
Objectif « résilience »	17
Assurer des trajectoires stables	19
Le développement a besoin de stabilité	19
Spéculation et stocks régulateurs	20
Les « avances » et le risque	21
Tout individu « gère » un portefeuille de risques	22
Le choix des armes : avantage à l'assurance	24
Les atouts de l'assurance	25
Indispensable réassurance	28
Conclusion	29
Liste des Focus (figures et encadrés)	30
Références	30



Résumé

Au-delà du développement économique, le développement humain • Il n'y a pas de recette miracle pour combler les retards de développement. A force de réduire le concept de développement à la seule dimension de la croissance économique, et, pire, de réduire la croissance économique à la simple expansion d'un agrégat macro-économique – surtout lorsqu'il s'agit d'un indicateur aussi contestable que le trop commode PIB – on finit par laisser de côté l'essentiel. Pour une collectivité donnée, et ce n'est pas une question d'échelle, il y a *développement économique* lorsqu'elle augmente sa capacité de « faire » (c'est-à-dire de produire des richesses), d'en tirer une amélioration du bien-être de ses membres et de préserver cette capacité pour l'avenir. Ce processus requiert un certain degré de *compliance* structurelle sans laquelle il ne saurait se poursuivre. Mais il nécessite aussi que la population puisse mobiliser dans ce but un mélange complexe d'aptitudes, de liberté, d'autonomie, et de sûreté. C'est ce que l'on peut appeler le *développement humain*.

Les risques, obstacle majeur au développement • Dans la recherche de moyens efficaces pour améliorer le sort des populations les plus défavorisées de la planète, résoudre le « mystère » du développement revient à inventer une boucle du *développement économique* sur le *développement humain*, et vice versa. Or un obstacle majeur est ici la somme considérable des risques auxquels ces populations sont exposées en permanence, alors qu'elles sont dépourvues des moyens de les anticiper, de les éviter et d'en réparer les dommages.

Les atouts de l'assurance. A cet endroit, les techniques *d'assurance* entrent en scène, fortes des avantages dont les pays riches ont su profiter depuis des siècles. Tout au long de la chaîne de la *vie active* – être, faire, avoir – les outils de partage ou de transfert des risques sont là pour protéger les acquis qui résultent des efforts accomplis, et pour sécuriser les perspectives de progrès que chacun est en droit d'attendre de ses initiatives. C'est bien en renforçant les *capabilités* (A. Sen) et la sûreté de la propriété (J.B Say, H. de Soto) que la gestion des risques soutient et stabilise un processus de développement. L'ampleur du défi à relever commande de mobiliser les outils de calcul et les instruments financiers les plus modernes. Dans le partage/transfert des risques, chaque unité – petite ou grande, individu ou institution – assume, selon un schéma *d'intelligence massivement parallèle*, sa part d'un calcul global dont le résultat dépend de la contribution de chacune, mais dont dépend aussi le bénéfice pour chacune.

La réassurance pour faire face à la vulnérabilité. Parce qu'elle menace la boucle du développement, en tout lieu et à tout instant, la grande *vulnérabilité* est cause de pauvreté et frein au développement. Elle trouve en face d'elle les armes de *l'assurance* qui ont pour objet de protéger les gens et les territoires, et de stabiliser les trajectoires individuelles et collectives. Les règles de l'assurabilité sont draconiennes. Celles de la solvabilité le sont tout autant. On verra, dans les pages qui suivent, comment elles conduisent vers le monde de la réassurance qui ne connaît plus d'autres limites que celles de l'accès au marché financier mondial •

Introduction

A l'approche de l'an 2000, et en dépit de progrès évidents, personne ne pouvait se satisfaire du bilan de l'aide publique au développement qui avait été déployée sur plus d'un demi-siècle, et les Nations Unies se trouvèrent conduites à formaliser d'ambitieux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Mais elles ont très vite été confrontées à des contraintes économiques et budgétaires qui sont particulièrement sévères, et que la crise de 2008 a encore aggravées. Le rattrapage du retard devient problématique, sous le double effet de l'accroissement des besoins consécutifs aux dégâts subis par les pays les moins avancés, et de la raréfaction des fonds publics disponibles pour l'aide au développement. Ainsi est-on conduit à s'intéresser un peu moins à la pauvreté, pour s'intéresser davantage aux pauvres, donc à la vulnérabilité des gens et des territoires, et donc à la gestion des risques.

A ce propos, on n'a pas suffisamment remarqué que, parmi les huit Objectifs du Millénaire, le premier (éradiquer l'extrême pauvreté et la faim) et le dernier (développer un partenariat mondial pour le développement) pouvaient être visés conjointement en utilisant l'arme de la gestion des risques. A côté des causes structurelles et géopolitiques, une cause majeure de la grande pauvreté et de l'insécurité alimentaire est la vulnérabilité imparable des populations. La mutualisation et le transfert des risques constituent une réponse, en même temps que l'amorce d'un partenariat efficace fondé sur la solidarité. Pourtant, force est de constater que, à ce sujet, on parle habituellement de crédits ou de subventions mais rarement d'assurance, bien que la boîte à outils soit aujourd'hui très vaste et régulièrement enrichie (**Focus 1**).

Ce constat étant fait, deux voies, aussi insensées l'une que l'autre, doivent être refusées : croire que le développement conduit vers un monde sans risque, ou croire que le refus du risque conduit au développement. La présente note emprunte une autre piste qui part, au contraire, du postulat selon lequel *la gestion des risques est un auxiliaire du développement*. Technique, ce postulat a aussi une dimension morale : *il faut comprendre le risque pour ne pas en avoir peur*.

Focus 1 • Les cinq familles de l'assurance

Au sens le plus courant du mot, l'*assurance* (1) est un contrat par lequel, en contrepartie du paiement d'une prime par un agent (l'assuré) qui est soumis potentiellement à un risque *précis*, l'assureur garantit à l'assuré le versement de prestations *bien définies* en cas de réalisation du risque. Par la *coassurance*, plusieurs assureurs peuvent couvrir ensemble un risque important dont la charge serait trop élevée pour chacun d'entre eux. Pour couvrir les situations extrêmes, la *réassurance* est l'assurance des assureurs. La *réassurance financière* fait jouer au marché financier le rôle de réassureur en dernier ressort, le risque ultime étant porté par les investisseurs qui souscrivent des titres représentatifs d'assurances. La *micro-assurance* est un contrat d'assurance dont les termes sont adaptés au revenu et aux besoins de personnes qui n'ont pas accès à d'autres formes d'assurance (commerciale ou sociale) (2).

•
(1) La définition de l'assurance sera affinée plus loin, voir infra p. xxx.
(2) Dror and Piesse, 2014.



Risques « primaires » : le développement touché au cœur

La vulnérabilité des gens et des territoires est la matrice de la grande pauvreté. Mais elle n'est pas que cela. Elle crée aussi un environnement dans lequel les mécanismes les plus élémentaires du développement économique peuvent, à tout moment, être détraqués – et parfois durablement – par des événements imprévus. Pour éradiquer la pauvreté, il faut donc aller plus loin que la compensation des fruits du développement qui sont détruits. Il faut accorder une véritable priorité au traitement des risques par lesquels le développement est touché au cœur, ces risques *primaires* qui empêchent l'individu d'être pleinement acteur (voir plus loin le paragraphe consacré à la classification des risques). Cela fait appel à d'autres moyens que ceux qui sont pointés par Amartya Sen en tant qu'avantages octroyés à des bénéficiaires passifs, et dont l'insuffisance est aujourd'hui avérée. Il faut trouver d'autres ressources. Il faut aussi essayer d'autres méthodes. Les deux sujets sont liés. Mieux dépenser permet souvent de dépenser moins, et les financeurs sont moins réticents lorsqu'ils ont la preuve que les fonds sont utilisés efficacement.

Risques et développement : les leçons de l'histoire

Dans quelle direction faut-il chercher ? Deux leçons tirées de l'histoire apportent un début de réponse. La *résilience* des pays riches est la leçon n°1. Leur expérience de la réponse aux risques est marquée par la diversité de la boîte à outils, par le nombre des investisseurs, par la taille des marchés financiers. Ainsi peut-on y observer que les plus grandes catastrophes récentes n'ont pas anéanti l'économie des pays touchés, car leur impact a pu être "dilué" dans le marché financier mondial. La *fragilité* des pays pauvres est la leçon n°2. Le handicap des pays pauvres est d'abord marqué par l'écart qui sépare le coût de la couverture des risques et l'aptitude des populations à en payer le prix. A cela s'ajoute l'insuffisance des structures juridiques et financières, ce qui fait que la moindre catastrophe peut ruiner l'économie du pays concerné car son impact reste "concentré" sur l'espace productif local.

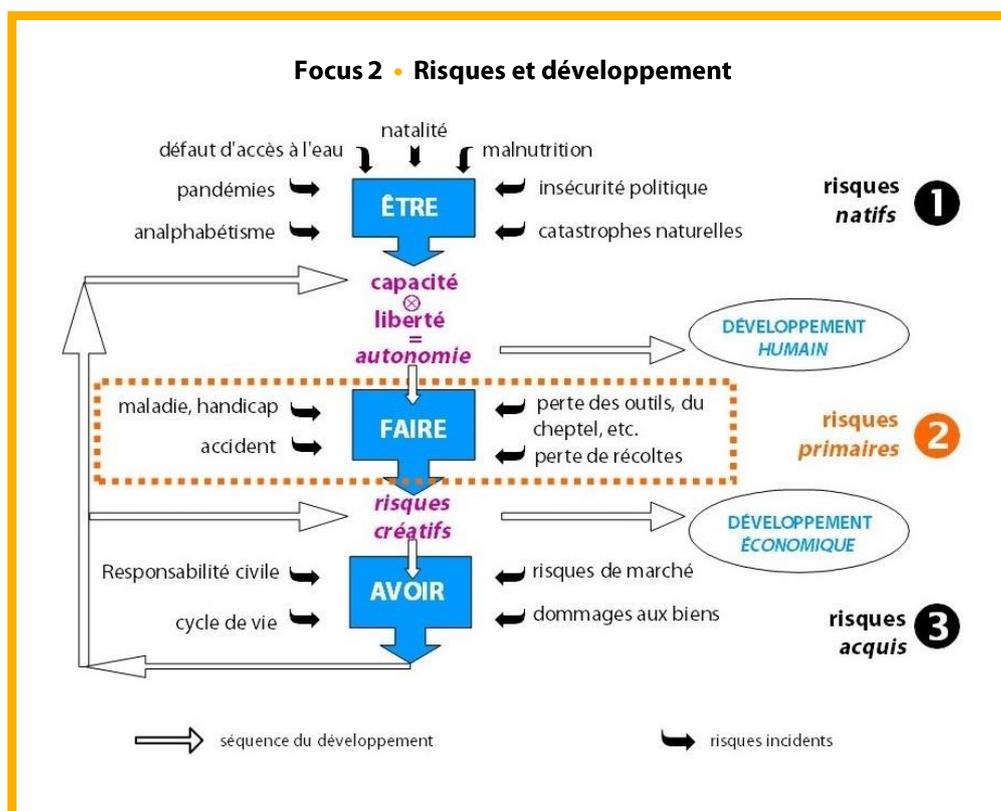
Pour que ses résultats soient durables, la lutte contre la pauvreté doit tendre à réduire la vulnérabilité des personnes. C'est pourquoi la gestion des risques ne doit pas être vue comme un « luxe » auquel le développement permettrait d'accéder : le paiement de la prime sera toujours moins onéreux que l'encaisse de précaution qui serait capable d'apporter le même secours que l'assurance. Elle est un facteur déterminant de la solidité des stratégies de développement (au triple niveau de l'individu, des communautés et des entités nationales).

Qu'est-ce qui définit la frontière entre le Sud et le Nord ? Un monde sans risque est un monde mort. Cela, tous les entrepreneurs du monde le savent, et ils l'ont compris depuis longtemps. Seulement, pour demeurer entrepreneur, encore faut-il que la somme des risques auxquels on est exposé ne dépasse pas le seuil de toxicité, au-delà duquel, perdant sa dimension d'opportunité, le risque n'est plus que dangereux, voire mortel. L'illustre Paracelse (1493-1541) l'écrivait jadis : entre le remède et le poison, c'est la dose qui fait la différence. Voilà bien un sage principe pour l'économie du développement ! Au Nord, les entrepreneurs disposent d'une technologie du fractionnement extrême des risques, avec pour seule limite le respect des règles de transparence, de solvabilité et de responsabilité sociale ; les régions du Sud, quant à elles, n'y ont tout simplement pas accès : tout le reste en découle.

Tout naturellement, une telle approche commande de placer la vulnérabilité des personnes et l'insécurité économique au centre de toute représentation du développement économique et, plus encore, du développement humain (**Focus 2**) (1). Il s'agit, en effet, de fonder le développement sur l'autonomie des agents, laquelle peut être définie comme le « produit » (2) de la capacité d'agir par la liberté d'agir. Une nouvelle voie est ainsi dégagée dans l'univers des risques : alléger la menace des risques destructeurs que l'on subit, afin d'ouvrir l'accès aux risques créatifs que l'on choisit.

Classer les risques

L'analyse de la vulnérabilité d'un individu peut donner le vertige, tant est grande la variété des risques qui peuvent affecter sa personne, son activité, sa famille, ou les collectivités auxquelles il appartient (voir le diagramme d'incidence du Focus 2). Divers risques, que l'on pourra appeler *natifs*, interviennent très tôt, au détriment de la personne elle-même, au niveau des conditions primitives de l'existence de l'individu, avant toute action : natalité non maîtrisée, analphabétisme, insécurité (maladies endémiques, exposition aux désastres naturels, insécurité sociale et politique). Contre les risques natifs, il ne peut exister, à court terme, qu'une assurance implicite à la charge des États et de l'aide publique internationale. A moyen et long terme, leur réduction endogène est un bénéfice majeur des actions de prévention que le processus de développement rend possibles, techniquement et financièrement.



(1) A cet égard, on peut regretter qu'aucun indice de la « vulnérabilité » – ou de sa réciproque, la couverture des risques, tel que la *densité* ou la *pénétration* d'assurance – ne soit incorporé aux indicateurs du développement humain.

(2) Compris dans un sens logique, ce « produit » est nul quand l'une des deux quantités (capacité, ou liberté) est nulle ; il est maximum quand les deux quantités sont maximales. Voir p. 14.



En aval de l'action productive, des *risques acquis* affectent davantage le bien-être de l'individu que les fondements de sa capacité d'action. La gestion de ces risques est un volet complémentaire important puisqu'elle tend à sécuriser les conditions de vie de l'individu, à stabiliser les ressources qui lui permettent de poursuivre son expansion, en particulier en acceptant les risques *créatifs* indispensables (initiative, innovation, investissement).

Mais ici, nous nous intéressons spécialement à la catégorie des risques que nous appelons *risques primaires*, qui sont ceux dont la réalisation affecte les fondements du statut économique de l'individu (sa santé, son outil de travail, le produit de son travail). Ils mettent en cause sa capacité d'exister en tant qu'*acteur* dans le système économique, dans la mesure où il ne dispose d'aucun substitut immédiat aux ressources qui sont détruites par le sinistre. Par suite, ces aléas opèrent une dégradation irréversible, et parfois chronique, du statut économique des individus et de leurs familles.

Les risques primaires pour l'individu producteur

Une manière simple de mettre en évidence l'impact des risques primaires sur l'individu consiste à considérer le cas d'un producteur individuel, agriculteur ou artisan. Pour subvenir à ses besoins, il dispose seulement de son travail et d'un certain capital (terre, cheptel, outils...), et il combine ces ressources selon les techniques qu'il connaît et le savoir-faire qu'il a acquis. Le choix des combinaisons est restreint et peu flexible, et chaque facteur de production est en quelque sorte « rationné » par la quantité disponible des autres facteurs.

Par rapport à une situation courante de référence, on peut considérer trois types élémentaires de sinistres : la maladie et l'accident qui affectent la ressource « travail », la destruction de l'outil de travail et la perte partielle du produit. Dans le troisième cas, on constate un gaspillage *a posteriori* : le produit disponible est équivalent à celui qui aurait été obtenu avec des ressources moindres, mais les facteurs restent disponibles pour la période suivante. Dans les deux premiers cas, la ressource qui n'est pas sinistrée devient surabondante : en cas de maladie, par exemple, le capital disponible est supérieur à celui que l'individu peut effectivement mettre en valeur avec une quantité réduite de travail. A l'échelle de la collectivité, il n'existe aucun mécanisme de compensation des divers aléas, et la somme de ces écarts devient un gaspillage collectif.

Dans tous les cas, la production effective, dont on attend qu'elle génère un revenu, est inférieure à la production potentielle (1). De là découlent, au moins, quatre sortes de conséquences qui vont bien au-delà du cadre strict de la performance économique de l'individu concerné. Immédiate d'abord, la perte de *revenu disponible* étant la conséquence la plus visible ; toutes les variables qui dépendent du revenu sont affectées négativement (la consommation, l'épargne, l'investissement, la sûreté économique de l'individu, etc.). Le second effet négatif porte sur les *anticipations* qui, par effet d'apprentissage, intègrent les aléas futurs en leur accordant un degré accru de vraisemblance ; quelle que soit l'aversion au risque des individus, un euro (détenu, prêté ou dû) a une plus grande « valeur » pour eux s'il est associé à un état ou un événement qui a une forte, plutôt qu'une faible, probabilité d'advenir (2). Ensuite, la dégradation de la production potentielle renforce la tendance à la *thésaurisation* (constitution d'encaisses oisives de précaution) au détriment de la consommation, mais aussi de l'accumulation du capital productif. Enfin, l'individu n'est pas seul ; il est

●
(1) La présente analyse peut être élargie au cas où les producteurs ne sont pas frappés directement, mais subissent les répercussions d'un sinistre qui frappe, par exemple, une infrastructure. A condition d'être formalisée avec une grande précision, l'assurance d'une infrastructure peut devenir une forme indirecte de couverture des producteurs.

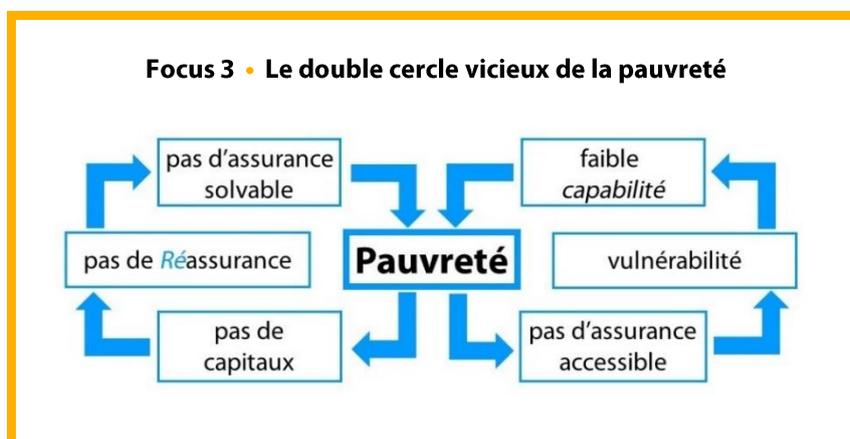
(2) Eeckhoudt L. et C. Gollier, 1992.

fortement « connecté » avec d'autres personnes sur lesquelles le sinistre qu'il subit peut avoir des effets très destructeurs au regard des facteurs de vulnérabilité : ce sont les *effets collatéraux* sur les personnes à charge, sur les personnes proches (qui, par un lien familial ou communautaire, développent l'aide solidaire au détriment de leur propre activité productive), et sur les créanciers (risque d'insolvabilité).

La spirale de l'insécurité économique

Bien qu'elles tardent à s'imposer dans les théories macro-économiques du développement, la vulnérabilité et la gestion des risques sont un angle d'approche de plus en plus fréquent dans les études consacrées au développement. Dans la vision du développement qui en résulte, le personnage central est *l'individu-acteur*, modèle de ces « acteurs à part entière, tirant parti des opportunités à leur disposition et maîtrisant leur destin » que décrit Amartya Sen.

La spirale de l'insécurité économique est l'un des principaux cercles vicieux du sous-développement : si la personne pauvre pouvait se protéger des risques qui affectent sa « capacité » (1), elle pourrait sortir de la pauvreté ; mais parce qu'elle est pauvre, elle ne peut pas s'assurer contre ces risques (Focus 3). L'insécurité économique est cause d'une pauvreté qui, à son tour, inhibe les capacités de développement. « Que les hommes renoncent à renoncer, et il redevient possible d'agir sur le monde » (2), et cela commence à l'échelle de chaque producteur individuel. C'est bien pourquoi on doit s'intéresser prioritairement aux catégories de risques qui sont le plus étroitement liés à la capacité économique des individus (risques *primaires*). Sous cet éclairage, la première lecture du Focus 3 peut être désespérante : on dirait qu'il y a toujours un « turbo » pour relayer l'autre !



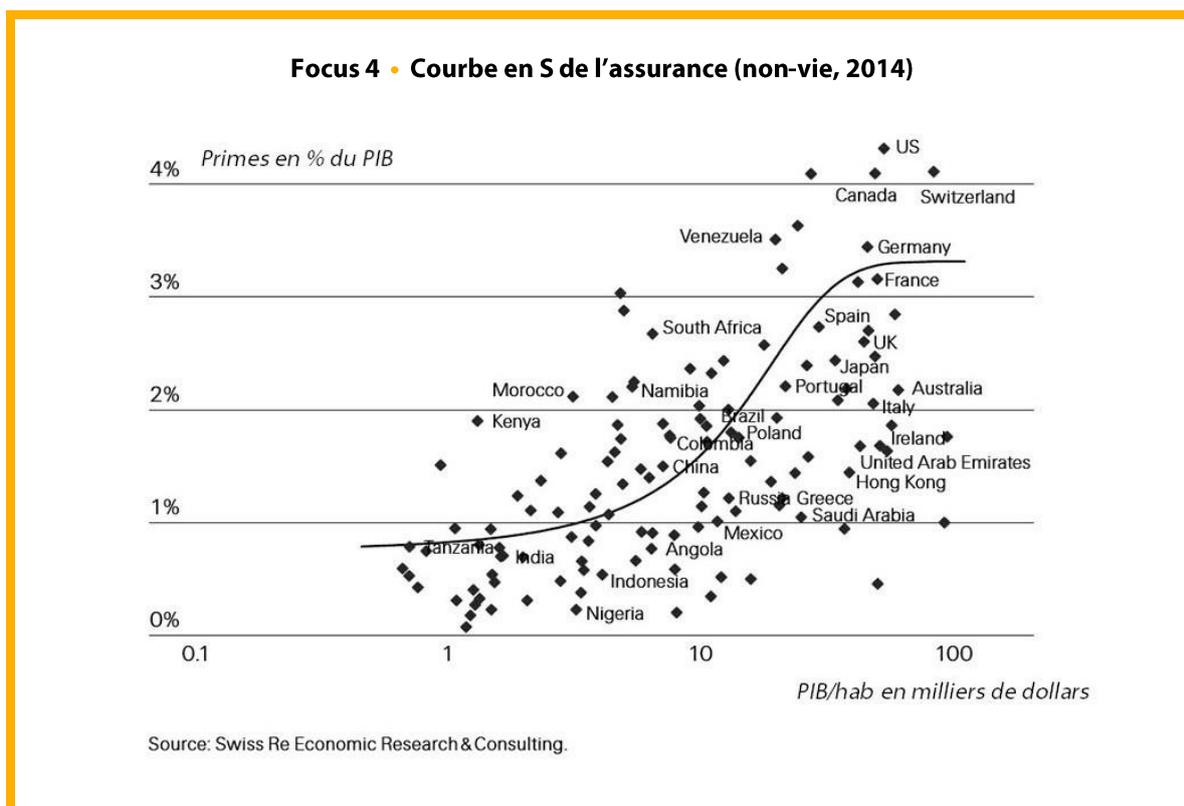
(1) Emprunté à l'économiste et prix Nobel Amartya Sen, ce terme désigne, à la fois, le potentiel économique d'un individu actif, mais aussi « la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener ». La langue anglaise utilise deux substantifs, *capacity* (lat. *capacitas*) et *capability* (lat. *capabilis*) ; le second occupe une place éminente dans la théorie de Sen au moins depuis son ouvrage pionnier *Commodities and capabilities* (1985). V. Sen, 1985, 1991, 2000. Le terme *capacité* bénéficiant déjà de plusieurs acceptions à caractère technique, y compris dans le domaine qui nous intéresse ici, nous nous rallions volontiers à l'usage de ce néologisme qui tendait, dès l'origine, à souligner la dimension « liberté personnelle » du concept. Nous garderons le mot « capacité » pour désigner le potentiel économique de l'individu producteur.

(2) Lévy E., 2002.



Mais une seconde lecture, optimiste, imagine un « coup de pouce » exogène, par exemple sur le prix (ce qui rend l'assurance accessible) ou sur les réserves (ce qui la rend solvable). Alors l'esprit imagine un autre cercle, qui va de l'industrie de l'assurance (à gauche) vers le système économique (à droite), puis vers l'assurance et ainsi de suite. Cette fois-ci, le cercle est vertueux : le développement économique profite du potentiel de l'assurance, et réciproquement. Au début du scénario, l'inertie est plus grande dans l'économie générale que dans le secteur de l'assurance où la *pénétration de l'assurance* (primes en % du PIB) croît plus vite que le PIB/tête. Mais il arrivera sans doute un moment où, les effets *productifs* de l'assurance jouant à plein, chaque nouveau progrès de l'assurance sera de plus en plus laborieux, alors même que l'enrichissement des assurés les poussera à s'auto-assurer pour une part croissante de leurs risques. Il devrait donc en résulter que le ratio primes/PIB suive une courbe en S par rapport au ratio PIB/hab, et c'est bien ce que montrent les statistiques récentes sur ce sujet **(Focus 4) (1)**.

Dans la perspective de casser la spirale de l'insécurité économique, et en tirant parti des vertus stabilisatrices de la réassurance, nous proposons par ailleurs **(2)** un nouvel instrument de financement du développement qui repose sur la constitution d'une réserve mondiale pour la réassurance ultime des risques primaires des producteurs pauvres.



●
(1) Swiss Re, 2015.
(2) Vaté M., 2021.

Entre le doute et l'initiative

« Toute société qui ne reconnaîtrait pas la légitimité de la prise de risques et ne la favoriserait pas jusqu'à un certain point serait condamnée au déclin. A cet égard, l'assurance joue un rôle essentiel : beaucoup de risques seraient trop lourds à porter par ceux qui les prennent et qui, sans elle, renonceraient. Cependant, prendre des risques, ce n'est pas prendre n'importe quel risque » (1). Ces mots sont placés en ouverture d'un livre consacré aux nouveaux risques qui, en lien avec l'essor des technologies modernes, concernent au premier chef les pays industriels les plus avancés. Mais la recommandation vaut aussi pour les pays en développement, où elle prend la forme d'un défi à relever : comment faire pour réunir, dans un pays pauvre, les conditions pour que la prise de risques soit bénéfique et source de progrès alors que la vulnérabilité des populations y est un obstacle majeur au développement ?

Le message de Bergson est partagé largement par les analystes économiques et financiers : « D'une manière générale, dans l'évolution de l'ensemble de la vie, comme dans celle des sociétés humaines, comme dans celle des destinées individuelles, les plus grands succès ont été pour ceux qui ont accepté les plus gros risques » (2). On a souvent décrit la force paralysante du doute. L'expliquer par l'aversion au risque n'est pas suffisant, ou alors elle en est une manifestation extrême dans laquelle, à défaut d'avoir une certitude, on plie tout, jugements et sentiments, à la certitude du pire. S'abstenir dans le doute ne s'adresse pas au savant, ni au médecin, ni a fortiori à l'homme d'action. La médecine, tout comme les techniques qui allègent la peine des hommes, n'auraient connu aucun progrès si, dans le doute, la longue cohorte des inventeurs s'était réfugiée dans le confort précautionneux de l'abstention. Dans le domaine économique, la même attitude de la part des producteurs aurait rendu dérisoires les discours de Say ou de Schumpeter à propos de l'entrepreneur. C'est bien la preuve que l'incertitude n'est pas toujours paralysante, et cela n'est pas seulement affaire d'héroïsme individuel. L'audace de l'innovateur s'appuie sur la compréhension du risque, sur son évaluation et sur la maîtrise de ses conséquences. Autrement, elle ne serait que chance ou témérité. Le risque cesse d'être inhibiteur lorsque l'étendue des dommages redoutés dans l'éventualité la plus défavorable est perçue comme faible au regard de la capacité qu'a l'individu de supporter ces dommages. Or cette capacité est, bien sûr, d'abord la sienne propre ; mais elle dépend également des ressources qu'il peut mobiliser autour de lui, soit par la solidarité, soit par des mécanismes plus ou moins formels de transfert des risques. Et cela nous ramène aux écarts de développement.

S'il est vrai, comme Henry Ford l'a dit un jour, que New York s'est construit grâce aux assureurs (3) ; s'il est vrai, comme le raconte Jean Favier, que les marchands du Moyen Âge sont devenus les hommes d'affaires de la Renaissance lorsqu'ils ont su partager et transférer les risques inhérents à leurs activités (4) ; s'il est vrai que le combat contre la pauvreté est le défi premier que le XXI^e siècle doit relever ; si tout cela est vrai, et il est difficile d'en douter, alors il faut se demander si les méthodes qui ont aidé à surmonter les défis des siècles passés ne pourraient pas, à nouveau, servir à relever ceux d'aujourd'hui. En tout cas, rien n'interdit d'essayer. Ne posons donc pas la question de la pauvreté seulement en termes d'écarts monétaires, mais d'abord en termes de vulnérabilité. Les outils de transfert de risques prennent place à côté de l'aide directe aux personnes – qui, dans l'urgence, sont souvent irremplaçables – et des investissements dans l'éducation et la santé en portent une part. Par des chemins différents, toutes ces formes d'action contribuent à réduire le degré d'exposition aux risques ou la vulnérabilité des personnes. D'une manière générale, chaque fois que l'aide extérieure s'attachera



(1) Godard O. et al, 2002

(2) Bergson H., 1941 (9^{ème} éd. 2001).

(3) « With no insurance, there would be no skyscrapers. No investor would finance buildings that one cigarette butt could burn to the ground ». Lorsqu'il disait cela, Henry Ford n'imaginait pas que la folie meurtrière des hommes serait un jour bien pire que la pire de leurs imprudences, et que l'Histoire lui donnerait raison sur ce point dans les circonstances les plus tragiques.

(4) Favier J., 1987 et Favier J., 1991.



à réduire l'incertitude ou les sources d'inquiétude, elle augmentera, chez les personnes concernées, la capacité d'agir par elles-mêmes, et donc d'apporter elles-mêmes une partie de la réponse au problème de la pauvreté. Par nature – et aussi partielle soit-elle – cette contribution a le mérite de s'inscrire dans la durée, et non dans le registre des corrections éphémères.

« Capabilités », un patrimoine assurable

Assurance et capacité individuelle

La liberté ne s'ajoute pas aux capacités, elle les multiplie. Le produit de la liberté par la capacité porte un nom : cela s'appelle *l'autonomie*. Mes capacités ne me servent à rien si je n'ai pas la liberté de les exploiter ; ma liberté ne me sert à rien si je n'ai pas de capacités à exploiter. L'autonomie A est donc nulle dans deux cas : le premier cas est celui où les capacités C sont inexistantes (quelle que soit la liberté dont on dispose), et le second est celui où la liberté L disparaît (quelles que soient les capacités que l'on possède). Symboliquement, on écrira cet enjeu majeur du développement humain sous la forme suivante :

$$A = C \otimes L$$

La *liberté* dont il est question ici a deux dimensions, individuelle et collective, qui sont étroitement liées. Le mot *liberté* est d'abord pris dans le sens où Amartya Sen parle de « la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener » (voir plus haut). Mais la liberté de transaction en est le complément naturel. Dans les analyses récentes du développement et des défis que doivent relever les pays pauvres, une des positions les plus sereinement catégoriques est sans doute, encore, celle d'Amartya Sen qui mérite d'être citée : « Déclarer son *opposition*, de façon *générique*, aux marchés, reviendrait à peu près à postuler une opposition de principe aux conversations entre les individus... On imagine mal comment un réel processus de développement pourrait prendre place sans un recours massif au marché, mais on ne doit pas pour autant relativiser le rôle du soutien social, de la réglementation, ou même des orientations gouvernementales quand ils visent à enrichir les vies humaines... Malgré la virulence de ses ultimes détracteurs, il est largement admis que la liberté de transaction économique est un puissant moteur de la croissance » (1). Cela pose la difficile question de la conservation de l'efficacité des marchés dans la longue durée. Le développement humain est un perpétuel combat entre la mobilité et la rigidité, entre les créateurs et les défenseurs du statu quo. L'histoire des progrès de l'humanité est celle de son aptitude à changer, à s'adapter, à s'inventer. Mais, aujourd'hui comme hier, il faut redouter que, face aux altérations qui réclameraient une intervention du politique, la structure institutionnelle existante suscite la création d'organisations qui ont intérêt à ce que celle-ci perdure sans modification (2).

Le mot *capacité* est pris dans un sens plus technique, qui correspond à peu près à l'idée de potentiel de développement de la personne : la capacité fixe ce qu'un individu peut espérer obtenir en termes de revenu, de mieux-être, de qualité de vie, etc. pour lui-même et pour les personnes dont il a la charge.

•
(1) Sen A., 2000, op. cit.

(2) Cf. North D., 2005, en particulier chap. 9 et 12.

Il vaut la peine de s'arrêter sur cette notion de *capacité*. Elle est évidemment plus complexe que celle de capacité de production qui est communément utilisée en analyse économique. On le voit bien dès que l'on fait la liste, non exhaustive, de ce que peuvent être les multiples déterminants de la capacité d'un individu à un instant donné : la quantité de travail que l'individu peut fournir par période ; sa productivité personnelle qui dépend de ses talents propres et de l'instruction (générale et professionnelle) qu'il a reçue ; son état de santé ; le niveau quantitatif et qualitatif de son alimentation ; le capital dont il dispose (foncier, outillage, cheptel, etc.) ; les réserves (pécuniaires et stocks) qu'il détient ; le nombre des personnes qui sont à sa charge ; la dimension et les ressources de la communauté au sein de laquelle peuvent s'établir des relations non marchandes de solidarité immédiate ; les institutions qui fixent les règles du jeu, qui définissent des contraintes et qui, par voie de conséquence, délimitent l'espace des opportunités **(1)** ; l'environnement social et politique ; l'environnement naturel...

La liste part de données qui ont un caractère personnel, puis elle s'élargit vers l'appartenance sociale de l'individu. En les examinant l'un après l'autre attentivement, on voit que ces facteurs échappent très largement, et souvent totalement, à l'influence de l'individu et à son pouvoir de choix. Plus grave : ce n'est pas seulement la situation instantanée de l'individu qui est ici en cause ; c'est aussi la manière dont cette situation peut s'améliorer dans le temps, ou se détériorer, alors qu'elle reste exposée en permanence à la menace aléatoire de multiples chocs exogènes. Aussi petit soit-il, tout gain doit être protégé et consolidé car, pour se traduire en une amélioration sensible du sort de l'individu, il faut soutenir un accroissement durable de la capacité, lequel ne peut résulter que d'un lent processus cumulatif : en effet, ce sont les fruits de l'activité d'une période qui fournissent les suppléments de ressources qui nourriront les progrès suivants. L'image qui vient alors à l'esprit est celle d'une trajectoire grimant lentement, mais régulièrement, vers un monde meilleur où l'on ne garderait que le souvenir de la pauvreté initiale. L'image n'est pas fausse, mais elle est trompeuse, car elle est faussement débarrassée de deux servitudes qui pèsent sur les trajectoires de capacité.

Trajectoire de capacité

La première servitude est celle de la « dépendance de sentier » (*path dependence*). Plus qu'un conditionnement du présent par l'héritage du passé, elle désigne un système de contraintes qui naissent de l'interaction entre « les croyances, les institutions et la structure artéfactuelle héritées du passé » **(2)**. Nous sommes à la source d'un grave dilemme : dans les choix que l'on doit faire aujourd'hui, on ne peut pas se débarrasser du poids du passé, mais, d'un autre côté, on ne peut pas non plus quitter un état stationnaire sans trouver (ou provoquer), dans cet héritage, la faille par laquelle l'innovation permettra de progresser.

En second lieu, la trajectoire d'accroissement de la capacité est assujettie à une autre forme de dépendance, que l'on pourrait appeler « dépendance de temps » (*time dependence*), vis-à-vis du calendrier des chocs exogènes qui sont susceptibles de l'altérer à tout moment. Dans cette catégorie des chocs exogènes, on trouve toutes sortes d'événements qui sont de nature à dégrader l'un ou l'autre des facteurs de la capacité de l'individu. Chaque accident a ses caractéristiques propres, mais l'impact global causé par une succession de chocs n'est pas le résultat de la simple addition des dommages imputables à chacun d'eux : il est aussi fonction du moment auquel ils les accidents se produisent. Tout dépend, en effet, de l'état dans lequel se trouve l'individu qui en est la victime. Or, la capacité d'un individu aujourd'hui porte la marque des accidents d'hier et d'avant-hier. Selon l'ordre dans lequel les événements se produisent, et en fonction des intervalles de temps

(1) Cf. North, D., op. cit., spécialement le chap. 5.

(2) North, D., op. cit.



qui les séparent, cette marque est très inégalement atténuée pour diverses raisons qui tiennent au caractère plus ou moins irréversible des dommages qui ont été subis, ainsi qu'à l'ancienneté des événements qui en furent la cause.

Le coût des à-coups

L'appartenance d'un risque particulier à l'une ou à l'autre de ces trois catégories dépend pour partie des caractéristiques spécifiques du « choc » considéré, et pour partie de « l'élasticité » de la réponse du système qui est affecté par le choc. On peut penser que les *risques primaires* ne sont jamais du premier type. Pour que ce soit le cas, il faudrait que l'individu-acteur ait une certaine capacité « d'absorber » les chocs. Concrètement, cela signifie qu'il devrait disposer d'une réserve suffisamment grande pour que l'impact monétaire du sinistre ne dépasse pas l'amplitude moyenne des fluctuations ordinaires de ladite réserve. Difficile à satisfaire en général, cette condition paraît même inaccessible chez les populations pauvres. Parmi les effets attendus de l'assurance, la requalification des aléas joue un rôle essentiel en ramenant les aléas de « tendanciels » à « cumulatifs » et, si possible, à « transitoires ».

Pour analyser, et évaluer, les conséquences qu'un sinistre peut avoir sur la capacité de développement d'un individu ou d'une collectivité, on doit impérativement sortir de la catégorie usuelle des « accidents » ou « perturbations ponctuelles », et s'intéresser à la trace que ces événements peuvent laisser derrière eux de manière plus ou moins durable. Même si l'on s'en tient à l'aspect économique des choses, la personne qui est victime d'un sinistre a très vite conscience de la dégradation qui affecte sa productivité, son revenu disponible, sa consommation, son capital technique, son patrimoine, ses réserves monétaires, etc. Mais, derrière cette perception immédiate, se pose bientôt la question angoissante de la durée et des séquelles de cette ou de ces dégradation(s) : s'agit-il d'un aléa *transitoire* sans mémoire ? s'agit-il d'un aléa *cumulatif* dont l'effet négatif est conservé au-delà de l'instant du choc ? s'agit-il d'un aléa *tendanciel* qui compromet durablement la trajectoire de progression qui vient d'être interrompue ? L'appartenance d'un risque particulier à l'une ou à l'autre de ces trois catégories dépend pour partie des caractéristiques spécifiques du « choc » considéré, et pour partie de « l'élasticité » de la réponse du système qui est affecté par le choc. On peut penser que les *risques primaires* ne sont jamais du premier type. Pour que ce soit le cas, il faudrait que l'individu-acteur ait une certaine capacité « d'absorber » les chocs. Concrètement, cela signifie qu'il devrait disposer d'une réserve suffisamment grande pour que l'impact monétaire du sinistre ne dépasse pas l'amplitude moyenne des fluctuations ordinaires de ladite réserve. Difficile à satisfaire en général, cette condition paraît même inaccessible chez les populations pauvres. Parmi les effets attendus de l'assurance, la requalification des aléas joue un rôle essentiel en ramenant les aléas de « tendanciels » à « cumulatifs » et, si possible, à « transitoires ».

Ce qui distingue un *sinistre* parmi tous les événements aléatoires, c'est qu'il est d'abord perçu comme étant la cause de dommages subis par des personnes et/ou par des biens. La réalisation des *risques primaires* prend la forme de sinistres qui sont la source de quatre sortes de dégradations, dans des conditions qui sont aggravées par la situation de pauvreté de l'individu : le sinistre a d'abord un *coût direct*, qui se mesure immédiatement, en termes pécuniaires, par une diminution de la trésorerie de l'individu ou par une dévalorisation de ses actifs ; ensuite, le sinistre entraîne une *dégradation des capacités économiques* de l'individu, soit par une atteinte directe au capital humain ou au capital technique, soit par l'appauvrissement découlant du premier effet ; puis l'individu qui emprunte pour réparer les dommages subis devient un « mauvais risque » pour le prêteur (tandis qu'il aurait été un « bon risque » pour le même prêteur s'il avait été assuré) ; enfin, le sinistre dresse un obstacle redoutable devant l'individu affaibli, du fait de *l'effort accru* qu'il devra accomplir, s'il le peut, pour *rattraper* sa trajectoire antérieure de développement.



En économie comme en mécanique, les trajectoires régulières sont les moins gourmandes en énergie. On sait depuis longtemps que l'irrégularité des budgets alimentaires est cause de malnutrition ⁽¹⁾ et que les pays pauvres souffrent autant de l'instabilité des prix des produits primaires que du niveau absolu de ceux-ci. Chaque à-coup gaspille les ressources rares, du fait des dommages subis mais aussi de l'effort accru qu'exige le rattrapage ultérieur. Et la crainte de nouvelles secousses pousse à immobiliser, en réserves de précaution, des ressources qu'il serait urgent d'investir. Tout cela montre que la sûreté économique est un facteur de développement.

Chocs aléatoires et risque de déchéance

En l'absence d'assurance, la réponse à un choc aléatoire défavorable peut, en théorie, emprunter l'une ou l'autre des voies suivantes: la *solidarité*, qui peut s'analyser comme une forme spontanée de partage des risques, mais qui ne remédie pas durablement aux situations de vulnérabilité; l'*épargne préalable*, qui est accumulée au détriment de la capacité d'investir; l'*acquisition*, par précaution, d'actifs qui seraient négociables en cas de malheur, mais dont la vente se fait dans des conditions d'urgence, donc défavorables, surtout si le sinistre s'inscrit dans le cadre d'une catastrophe locale; l'*endettement a posteriori*, qui est vite insupportable pour un individu affaibli par un sinistre; l'*assistance extérieure*, qui répare les dommages mais ne restaure pas les capacités sinistrées; ou... la *déchéance*.

La dernière éventualité, déchéance ou exclusion du système économique, illustre de manière dramatique le syndrome du « double choc »: c'est la sanction d'un deuxième sinistre qui survient peu de temps après un premier sinistre non assuré. *Peu de temps...* cela signifie, concrètement, avant que la victime ait pu récupérer du dommage précédent. Or, ce délai est naturellement plus long pour un actif pauvre que pour les plus riches, ce qui augmente, pour lui, la probabilité d'être victime d'un *double choc*. L'analyse d'une séquence de chocs fournit alors un enseignement précieux. A savoir: tout système de partage ou de transfert des risques (assurance ou autre) peut agir comme un facteur de *capacité* dans la mesure où il remplace une suite aléatoire d'incidents (coupables de dégrader la capacité entre deux périodes de progression) par une réduction faible mais stable du taux d'expansion de la capacité. C'est à cette aptitude que l'on mesure la *résilience* du système qui est ainsi protégé.

Objectif « résilience »

Résilience... A l'origine, cette notion provient de la partie des sciences physiques qui étudie les propriétés des matériaux. La résilience d'un métal caractérise sa résistance aux chocs. On parle aujourd'hui de résilience dans toutes les branches du savoir où le concept de résistance à un choc exogène fait partie de la connaissance scientifique d'un sujet. Cela ne va pas sans quelques glissements sémantiques. L'informatique est restée très proche du sens initial en définissant la résilience d'un système par sa tolérance aux pannes. Mais la psychologie a peut-être été emportée par la proximité étymologique avec le verbe résilier (du latin *resilire*, sauter en arrière, qui a donné résiliation) quand elle privilégie l'idée d'aptitude à sauter à nouveau (re-sauter) en se libérant d'un passé traumatisant, ou celle – nouveau glissement – d'aptitude à rebondir après un traumatisme. S'ils devaient se contenter de suivre un effet de mode, les économistes risqueraient de s'égarer quelque part entre l'analogie

●
⁽¹⁾ Brunel S., 1991.



approximative et la simple métaphore. Une voie intéressante est indiquée par l'écologie scientifique lorsque la résilience d'un système y est définie comme sa capacité à supporter une perturbation en conservant ses fonctions et ses processus de régulation. Une mesure de la résilience peut alors être fournie par l'inverse du coût de restauration des propriétés d'un système dégradé. Cette dernière idée n'est pas sans intérêt pour les systèmes productifs des pays les moins avancés.

Sur le plan économique, on remarque que le couple vulnérabilité-résilience est de plus en plus souvent utilisé, en particulier dans le langage de l'économie du développement. Il ne suffit pas de dire que la résilience d'un individu-acteur est l'opposé de sa vulnérabilité, comme s'il s'agissait de deux positions repérables sur une échelle graduée. En effet, un trait essentiel de la résilience est qu'elle « se construit » en opposition à la vulnérabilité. Conscience et volonté ont ici leur place. Faute de pouvoir agir sur la probabilité et la sévérité des risques, en se plaçant du côté de l'événement, la résilience diminue la probabilité d'être anéanti, en se plaçant du côté de la victime.

Précisons cela pour le cas des petits producteurs qui occupent une place centrale dans ce texte. Pour s'opposer aux aléas extérieurs, chacun d'eux dispose – ou devrait disposer – d'une certaine surface de résistance, comme l'on dit d'un investisseur qu'il dispose d'une certaine surface financière. Cette image renvoie à divers caractères qui se répartissent en deux groupes.

Il y a d'abord une sorte de noyau central qui est constitué par les éléments qui forment la *solidité personnelle* de l'agent. On trouve ici diverses caractéristiques typiquement individuelles qui font la singularité de chaque individu, dans les trois ordres du travail, de l'œuvre et de l'action (1). Les unes sont d'ordre physique (âge, sexe, santé, nutrition, handicaps, etc.) ; les autres définissent l'aptitude de chaque personne à exercer une activité particulière (connaissances, savoir-faire, expérience...) ; d'autres enfin sont l'expression de la personnalité de chacun, combinaison de traits psychologiques individuels et de caractères partagés (culture, croyances, etc.).

Ce noyau central est renforcé par la possession d'*actifs*. Les uns sont des actifs réels, ou capitaux matériels, qui sont en réalité « du travail, de la nature et du temps emmagasinés » (2). On trouve ici des biens destinés à la production (terrains, bâtiments, machines, outils, cheptel, semences), mais aussi des stocks de marchandises. Les autres sont des actifs financiers : encaisses monétaires, épargne constituée en vue de l'investissement, créances diverses, déduction faite du montant des dettes. Première des pauvretés, l'insécurité rend illusoire le droit à la propriété, définie comme le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail (3). Elle étend aux fruits du travail ce dont Adam Smith avait déjà donné une expression particulièrement concise et forte à propos de la propriété du travail lui-même : « la plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la source originaire (*the original foundation*) de toutes les autres propriétés » (4). Au début du siècle suivant, Jean-Baptiste Say fera la liaison avec ce qu'on appelle aujourd'hui le *développement économique* en posant que la certitude de jouir du fruit de ses terres, de ses capitaux et de son travail est le plus puissant encouragement que l'on puisse trouver à les faire valoir (5). Beaucoup plus tard, réfléchissant sur les cadres institutionnels qui sont plus ou moins favorables au développement, Douglas North désigne un troisième pilier, à côté de la structure politique et de la structure sociale : la structure des droits de propriété, « qui définit les incitations économiques formelles » (6). Sans doute est-ce Hernando de Soto (7) qui va le plus loin dans le prolongement de cette longue filiation doctrinale lorsqu'il voit dans la carence des droits formels de propriété la fissure par laquelle toutes les sources extérieures d'incertitude se convertissent en vulnérabilité intrinsèque des acteurs économiques (Focus 5).



(1) Arendt H., 1983.

(2) Mises L. 1963, chap. XV et XVIII.

(3) Bastiat F., 1848.

(4) Smith A., 1776, Liv. I, chap. X.

(5) Say J.B., 1803, rééd. 1972.

(6) North D., 2005.

(7) Soto H. de, 2005.

Focus 5 • De Say à de Soto, le développement vu comme une affaire de droits

L'économie politique de Jean-Baptiste Say repose sur une sorte de postulat d'Euclide de l'économie libérale : les hommes sont égaux en droits (liberté, propriété, sûreté), et il incombe à l'Etat de garantir ces droits. Deux axiomes sous-tendent ensuite l'ensemble de sa construction théorique : 1° les hommes naissent pour créer de la valeur plutôt que pour en détruire et 2° la loi est effective. L'axiome de *l'effectivité de la loi* signifie que la reconnaissance des droits n'est pas seulement formelle. Richelieu en offrit jadis une formulation très limpide : « faire une loi et ne pas la faire exécuter, c'est autoriser la chose qu'on veut défendre ». Après la première édition des *Maximes* de Richelieu, il aura fallu un siècle pour que la *Déclaration des droits* (1789) confère à cet axiome la force d'un principe constitutionnel : une société n'a pas de Constitution si la garantie des droits n'y est pas assurée. L'effectivité de la loi étant postulée, la prospérité des peuples – nous dirions aujourd'hui leur développement – procède de la liberté d'industrie, jointe à la sûreté des personnes et des propriétés, et cette sûreté est le principal avantage qu'une nation puisse retirer de ses dépenses publiques, « parce que sans cela il n'existe pas de société » (Say, 1815). Cette façon de voir le développement comme *une affaire de droits* – et de droits portés par des personnes – va ensuite être longuement occultée, d'abord par les problématiques liées à la révolution industrielle, puis par la domination des approches macroscopiques (modèles agrégés, systèmes d'assistance, répartitions de subventions, etc.). Une véritable renaissance de l'économie du développement va advenir lorsque celui-ci sera identifié au renforcement des *libertés* (A. Sen et son *Development as freedom*), et à celui des droits de *propriété* (H. de Soto), en intégrant chaque fois la *sûreté*, sans laquelle les deux premières dimensions sont illusoire. Avancer sur un des trois axes sans reculer sur les autres, tel est le nouveau label du développement. Lorsque M. Yunus affiche sa conviction que « ce n'est pas le travail qui sauve les pauvres, mais le capital lié au travail » (Yunus, 1997), il valide, par avance, l'aphorisme de H. de Soto : « Le régime de propriété formelle est l'usine hydroélectrique du capital » (de Soto, 2005).

Assurer des trajectoires stables

Le développement a besoin de stabilité

Point n'est besoin d'être un spécialiste de l'aéronautique pour admettre facilement l'idée que, pour un avion, la « meilleure » trajectoire est celle qui est la plus régulière, la plus stable. En réfléchissant un peu, nous voyons à cela plusieurs raisons : le voyage est plus confortable pour les passagers ; la distance effective parcourue, et donc aussi la durée du voyage, sont plus courtes si l'on évite de faire des zigzags ; la consommation de carburant est plus faible que si l'on changeait fréquemment d'altitude ; et, à la longue, la « fatigue » des matériaux qui résulte des contraintes mécaniques exercées sur la carlingue est moins grande quand les changements de direction ou d'altitude sont moins fréquents et moins brusques. La tentation est grande de penser que tout cela relève de l'évidence, mais cette évidence résiste-t-elle à toutes les circonstances ? Dans sa simplicité, notre raisonnement supposait, implicitement, que l'avion évoluait dans un environnement peu perturbé car, dans le cas contraire, il faudrait dire de manière plus précise ce que l'on entend par « meilleure trajectoire ». Face à des turbulences particulièrement fortes, en effet, les critères de confort, de durée ou de coût s'effacent devant celui de la sécurité : parce qu'elle diminue le degré d'exposition au risque, une trajectoire plus longue, plus sinueuse et plus coûteuse peut alors être « la meilleure », sous réserve, bien entendu, qu'elle soit compatible avec les contraintes d'autonomie en vol. On devine que l'attention va alors se focaliser sur l'anticipation, la mesure et l'analyse des turbulences afin de faire le choix de la meilleure réponse possible.



Dans le monde réel, la mesure de « l'efficacité » d'une trajectoire ne se réduit jamais à un critère simple qu'il suffirait de maximiser ou de minimiser. Non seulement les critères d'appréciation sont généralement multiples, et parfois antagonistes, mais surtout l'évaluation la plus déterminante est celle qui porte sur l'état du système au terme (au terminus !) de la trajectoire : la meilleure stratégie n'est pas celle qui donne le meilleur résultat comptable, mais celle qui, à l'arrivée, place le décideur dans les meilleures conditions pour continuer, et le résultat comptable n'est que l'une de ces conditions.

De ce principe, on peut tirer une règle de séquentialité : « Une condition nécessaire pour qu'une décision soit optimale est qu'elle soit inscrite dans une séquence ; la condition est aussi suffisante si la séquence est optimale » (1). L'exemple aéronautique donné plus haut est très représentatif de toutes les situations dans lesquelles gérer un système est synonyme de navigation entre des exigences contradictoires. On rencontre habituellement ce type de difficulté dans les problèmes de guidage, ou dans la conception des servomécanismes, mais aussi, très généralement, dans la conduite des affaires humaines (2). Il montre bien que la « bonne » trajectoire ne peut pas être obtenue autrement que comme le résultat d'un compromis inéluctable. D'un côté, il est nécessaire de ne pas gaspiller les ressources rares dont on dispose pour atteindre certains objectifs, et cela conduit à privilégier les critères de coût minimum, de durée minimum, de rendement maximum, etc. Mais d'un autre côté, il faut aussi conserver la capacité de réagir à un environnement changeant et largement imprévisible, ce qui met en avant d'autres critères tels que ceux de l'adaptabilité maximum, de la rapidité maximum de réponse, ou du risque minimum, etc. Le chemin le plus court n'est pas toujours le plus économique, ni toujours le plus sûr.

Spéculation et stocks régulateurs

Les saisons se suivent, mais ne se ressemblent pas. Les manifestations du cycle saisonnier diffèrent d'une région à l'autre. En fonction de ses caractéristiques personnelles (âge, sexe, type d'activité, charges familiales, état de santé, réserves financières, etc.), chaque individu perçoit, et subit, ces manifestations d'une manière qui lui est propre. Le citoyen salarié, figure typique des sociétés industrielles développées, est faiblement exposé aux phénomènes saisonniers : la saisonnalité de ses loisirs, de son alimentation en fonction des arrivages de produits frais ou de certaines pathologies ne remet pas fondamentalement en cause ses conditions d'existence.

Il en va tout autrement pour le paysan pauvre, figure typique des pays les moins avancés. Si ce paysan vend immédiatement la totalité de sa récolte, il le fait à un moment où l'abondance des denrées rend le prix peu rémunérateur ; quelques mois plus tard, lorsque les denrées viendront à manquer, il n'aura plus rien à vendre. Il réalise donc tout son revenu au moment le moins favorable. Rapporté à une année entière, le prix moyen qu'il aura obtenu reste inférieur à ce qu'il aurait pu être en étalant les ventes dans le temps : en conservant, seul, une partie de sa récolte, il n'aurait pas d'influence perceptible sur le marché lorsque celui-ci est au plus bas, mais il pourrait profiter du prix plus élevé en période de pénurie ; dans l'hypothèse où nombreux seraient ceux qui adoptent le même comportement, chaque producteur concourrait à freiner sensiblement la baisse du prix en période d'abondance, tout en disposant d'une réserve qui pourrait être vendue « hors saison » à un prix avantageux (quoique plus faible qu'en situation de pénurie).



(1) Vaté M., 1976

(2) On peut relire avec un intérêt toujours actuel l'ouvrage pionnier de N. Wiener, *Cybernétique et société* (1950). Sur le plan technique, la théorie et le calcul des stratégies optimales ont été l'objet d'une littérature considérable à l'origine de laquelle on trouve trois noms majeurs : Pierre Massé (1946), Richard Bellman (1957 et 1961) et Lev S. Pontryagin (1961).



En adoptant la « stratégie » (1) qui vient d'être décrite, le paysan remplit une fonction spéculative utile. Comme Jean Tirole le remarque : « nous sommes tous à notre manière des spéculateurs » (2). Se trouvent ici combinés deux outils dont les économies développées ont largement bénéficié : l'action sur les quantités a un effet régulateur sur les prix, et la régulation des prix a un effet stabilisateur sur les revenus. Si aucun organisme n'assume cette fonction régulatrice pour le compte des agriculteurs, ceux-ci doivent l'assumer, individuellement ou solidairement. A cet effet, ils doivent pouvoir emprunter pour compenser le déficit temporaire de revenu, financer l'immobilisation de leur stock et réaliser les « avances » que nécessite la campagne suivante. Trouveront-ils ce crédit ? Rien n'est moins sûr, et la probabilité de l'obtenir sera d'autant plus faible que ni eux (en tant que travailleurs), ni leurs outils, ni leurs stocks ne bénéficient de la moindre couverture des risques auxquels ils sont exposés. On voit bien quel serait ici l'avantage indirect qui pourrait résulter d'un développement de l'assurance. En l'espèce, l'assurance favorise l'accès au crédit, lequel rend réalisable une gestion efficace des stocks, d'où résulte une stabilisation des revenus.

Mais il y a encore un autre avantage, qui est d'ordre collectif. Par rapport à une gestion dominée par le court terme, l'ensemble assurance – crédit – stocks – prix – revenus apporte une plus grande cohérence au comportement des agents, et on remarquera qu'il n'est aucunement nécessaire de réglementer ou d'entraver le libre choix des acteurs pour que la stabilisation attendue soit effective. Cela tend à réduire considérablement l'espace dans lequel peuvent s'insinuer des trafiquants purs qui cherchent à manipuler les volumes disponibles en vue de provoquer des écarts de prix très lucratifs dans un délai court.

Les « avances » et le risque

« Tous les genres de travaux de la culture, de l'industrie du commerce exigent des avances. Quand on labourerait la terre avec les mains, il faudrait vivre jusqu'après la récolte... Dans quelque métier que ce soit, il faut d'avance que l'ouvrier ait des outils... Il faut qu'il subsiste en attendant la vente de ses ouvrages. » On ne saurait mieux dire que toute activité économique repose sur le mécanisme des *avances* (3). Le modèle agricole de référence – il faut préparer la terre et semer avant de pouvoir récolter – a en réalité une portée universelle. Le salarié « avance » le travail et en obtient rémunération par la valeur ajoutée qui est incorporée à la valeur du produit de son travail. Le travailleur indépendant – qu'il soit agriculteur, artisan ou commerçant – fait de même, mais il doit ajouter une « avance » en capital sans laquelle son activité n'existe tout simplement pas.

L'échange entre les avances et les récompenses peut être établi selon un parfait équilibre des valeurs, mais il ne sera jamais instantané. La contrainte du temps économique fait que l'effort et la gratification qu'il reçoit ne sont pas – et ne peuvent pas être – synchronisés. Puisqu'il y a « avance », il y a décalage dans le temps. Tout décalage temporel est synonyme de durée. Et c'est au cours de la durée que surgissent toutes sortes de risques qui, en se réalisant, ne sont parfois que de simples désagréments passagers, mais qui peuvent aussi mettre à bas les plus beaux projets, les contrats les plus équilibrés, les engagements les plus sincères, les espoirs les plus raisonnables.

(1) Dans le contexte considéré, l'usage du mot « stratégie » peut sembler déplacé ou excessif. En réalité, il est bien adapté au mécanisme qu'il désigne. Le paysan qui l'adopte remplit, mais pour son compte propre, la fonction « spéculative » utile que P. Samuelson met en scène avec l'exemple des céréales dans un chapitre consacré à « l'incertitude et la théorie des jeux ». Cf. Samuelson P. et Nordhaus W. (1998), chap. 11.

(2) Tirole J., 2016.

(3) Turgot A.R.J., 1766. Deux siècles et demi plus tard, cette simple évidence est violemment rappelée par l'urgente nécessité de découvrir et de produire un nouveau vaccin.



C'est en vain que l'on chercherait aujourd'hui le mot « *avance(s)* » dans un dictionnaire des termes économiques ! Il a pratiquement disparu, en dehors du vocabulaire financier (avances de trésorerie, avances sur commandes, prêts et avances, etc.). Si on le retrouve parfois, c'est dans les articles où sont exposées les étapes anciennes de la pensée économique, autour des définitions qu'en avaient données François Quesnay et les physiocrates (avances annuelles, avances primitives, avances foncières) et des discussions théoriques auxquelles celles-ci ont donné lieu ultérieurement. Au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les avances sont restées un concept d'usage courant dans les ouvrages d'économie politique. Faut-il voir dans cette évolution la marque du recul progressif de l'agriculture dans la production, dans la population active et, par suite, dans les schémas qui dominent nos représentations des systèmes économiques et sociaux ? Sans doute, mais l'explication n'est pas suffisante. Schumpeter soutient que « les travailleurs et les propriétaires fonciers ne peuvent pas prêter de prestations de travail et de terre » et que « l'entrepreneur ne peut pas non plus emprunter de moyens de production fabriqués » (1). Sous cette forme « réelle », Schumpeter a incontestablement raison. Mais en un temps et dans un pays où il n'existe pas d'épargne, ni un système moderne de crédit, il faut bien trouver le moyen de résoudre le défi que constitue le décalage de Turgot, car on ne saurait simplement l'abolir. Dans les pays riches, le développement des outils de crédit a aidé à contourner ce défi : pour l'entrepreneur, mais aussi pour l'exploitation courante, le problème des avances a été comme effacé par la diffusion des techniques financières. L'économie politique est d'abord celle des pays où elle s'élabore, c'est-à-dire de pays qui sont devenus riches et qui sont dotés d'un système complet de financement et de gestion des risques.

Ainsi la science économique a-t-elle discrètement oublié les « avances » pour s'inquiéter davantage des dommages économiques et sociaux que les dérèglements des systèmes financiers seraient susceptibles de provoquer. Mais elle les retrouve avec acuité dès qu'elle s'intéresse aux pays les moins avancés, et lorsqu'elle cherche à y dénouer les cercles vicieux du sous-développement. La question des avances présente, en effet, un lien étroit avec les conditions du décollage de la croissance (2). Dans l'économie primitive de subsistance, l'expansion se vit au rythme lent de l'appropriation par l'homme des ressources que la nature met à sa disposition, non pas gratuitement mais au prix d'un travail qui représente le « coût de l'accès », ce terme englobant l'accès direct à la ressource et l'accès à son usage lorsque celui-ci nécessite une transformation.

Tout individu « gère » un portefeuille de risques

Pour les besoins de ses nombreux modèles, l'analyse économique a souvent réduit la représentation de l'agent économique à quelques dimensions simples, aisément mesurables : travail, revenu, dépense, consommation, épargne. Le portrait de l'individu-acteur ne saurait s'en contenter. Il vit, et sa vie est faite de hasard et de nécessité, mais aussi de volonté et de choix, toutes choses qui échappent aux catégories de la statistique ou de la comptabilité. Paul Valéry fait dire à Socrate : « je suis né plusieurs, et je suis mort un seul » (3). La vie est ainsi suspendue entre deux certitudes. Sans aucun doute, chaque homme n'aura eu, a posteriori, qu'une seule existence absolument singulière. Sans aucun doute non plus, pour tous les hommes, l'existence de chacun prend, *a priori*, la forme d'une multitude d'avenirs possibles. Mais entre ces deux points fixes, les choses se compliquent car l'éventail des possibilités n'a pas la même ouverture pour tous, et il ne contient pas les mêmes éléments.



(1) Schumpeter J., 1926.

(2) Signe d'une époque, W.W. Rostow (1962) ne mentionne pas cet aspect des choses dans son analyse des conditions préalables et de la phase du « take off ».

(3) *Eupalinos ou l'Architecte* (1921).

C'est en ces termes que les défis du développement doivent aujourd'hui être pensés, car tout va dépendre de la capacité des individus à choisir et à réaliser le mode de vie qui leur convient. L'homme devient acteur du développement dans la mesure où il acquiert un « pouvoir de choix » en faveur des avènements qu'il désire, et à l'encontre de ceux qu'il redoute. Pour exprimer cela avec beaucoup de rigueur, Amartya Sen a recours à un intéressant langage mathématique. Il dit que la vie que mène une personne peut être considérée comme la combinaison d'un certain nombre (disons n) de composantes qui reflètent autant de « modes de fonctionnement », ou de « façons d'agir et d'être ». Les caractéristiques centrales de la vie d'une personne sont représentées par une position particulière sur chacune des n composantes. La « capacité » d'un individu est ainsi représentée par l'ensemble des combinaisons à n dimensions qui lui sont effectivement accessibles : elle exprime sa liberté réelle de choix (1).

On connaît la fécondité de cette représentation du potentiel de la personne, que Sen développera plus avant dans *Development as Freedom*. Mais sa définition initiale demande à être complétée, si l'on veut tenir compte de la diversité des risques qui sont tapis dans chacune des n dimensions de l'espace des combinaisons qui sont offertes au choix de chacun. Sen dit très bien que « le même fonctionnement à deux instants différents peut être formellement traité comme deux fonctionnements différents, si l'on envisage non pas la vie à un instant donné mais le profil de la vie d'une personne au cours du temps ». D'accord, mais il faut alors introduire deux types d'irréversibilité qui empêchent de considérer que l'individu se meut dans un espace homogène à l'intérieur duquel toutes les directions seraient également possibles, et le demeureraient indéfiniment.

Une première forme d'irréversibilité découle de la notion-même de capacité. Être capable de faire quelque chose ne présente aucun intérêt si c'est pour ne rien faire. Quand on parle d'accroître les capacités des individus, on sous-entend qu'ils vont en faire usage. Surgissent alors deux catégories de conséquences.

D'abord, le pouvoir de choix se traduit par des décisions, c'est-à-dire, on l'a déjà dit, par des coupures. Coupure dans les ressources disponibles puisqu'elles sont désormais engagées ; coupure dans l'ensemble des éventualités, car certains avènements deviennent impossibles. On voit bien le côté négatif des choses : le champ des possibilités se réduit. Mais c'est une invitation à faire entrer la flexibilité dans les critères d'évaluation des projets de développement. Grâce à la flexibilité, un projet acquiert une « valeur d'option » qui, toutes choses égales par ailleurs, augmente sa rentabilité espérée puisque, dans l'hypothèse la plus défavorable, on aurait encore un recours : celui de faire jouer l'option qui est offerte par la flexibilité. A l'opposé, chercher à créer l'irréversibilité peut présenter un intérêt stratégique positif si c'est le moyen de fixer les bases d'un développement ultérieur ou d'éliminer une partie de l'incertitude. En ce sens, la décision a, par elle-même, un effet stabilisateur.

Ensuite, le fait de décider, le fait d'agir, et même le fait de décider de ne rien faire sont autant d'occasions, pour l'individu, de chambouler l'univers des risques qui le menacent – ou, à l'inverse, de les subir passivement. Gaston Berger disait que « regarder un atome le change, regarder l'homme le modifie, regarder l'avenir le bouleverse » (2). Derrière les premiers mots de la phrase, on devine bien sûr Heisenberg : le principe d'incertitude ne fait plus débat depuis longtemps. La fin de la phrase est plus troublante. L'idée en est partagée par tous les grands pionniers de la prospective qui ont en commun de penser que l'avenir n'est pas seulement ce que nous ne connaissons pas : il est aussi ce que nous pouvons modifier ou empêcher. En tout individu-acteur sommeille un gestionnaire de risques : qu'il s'en effraye, qu'il s'en serve ou qu'il l'ignore, il prévient des risques, il réduit des risques, il transfère des risques ou il les partage, il élimine des risques ou il en prend de nouveaux. Mais tout cela suppose qu'il soit « capable » d'être acteur et qu'il préserve cette capacité, en particulier en la mettant à l'abri des blessures qu'elle pourrait recevoir du fait des risques dont il n'a pas pu, ou n'a pas su, se protéger.

(1) Sen A., « Justice : Means versus Freedom », *Philosophy and Public Affairs*, XIX, n°2, printemps 1990, repris dans Sen A., 1991.

(2) Berger G., 1964.



Le second type d'irréversibilité procède des risques initiaux : tout dommage (non assuré) qui est causé à la santé de l'individu, à son outil de travail ou à ses récoltes réferme l'espace des capacités sur un sous-ensemble *accessible*, quand bien même il conserverait la liberté formelle d'accéder à la totalité de l'espace de référence. L'assurance joue sur l'équilibre du « compte d'exploitation » de l'individu en éloignant le risque de ruine ; elle joue surtout sur le temps, dans la mesure où l'intervention rapide de l'indemnisation prévient l'apparition d'effets irréversibles en facilitant, par exemple, la précocité des soins (avant dégradation chronique de l'état de santé de l'individu) ou la prompte reconstruction de l'outil de production (avant dégradation chronique de sa situation financière).

Le choix des armes : avantage à l'assurance

On a pu, jusqu'ici, prendre le mot « assurance » dans un sens familier qui renvoie à l'expérience de chacun, et qui évite les considérations techniques. Les sujets qui vont être abordés maintenant demandent un peu plus de précision. Voici la définition que nous donnons à l'assurance :

L'assurance est un *contrat*. En contrepartie du paiement d'un certain prix (appelé la *prime*) par un agent (*l'assuré*) qui est soumis potentiellement à un *risque précis*, *l'assureur* garantit à l'assuré le *versement* de prestations bien définies en cas de *réalisation* du risque. Les assurés et l'assureur forment un groupe qu'une règle commune protège contre la *fraude* d'un assuré et contre *l'insolvabilité* de l'assureur.

La clarté du contrat en est une propriété essentielle : le risque est précis, et les prestations sont bien définies. Plus tard, *après* la réalisation du sinistre, il sera trop tard pour lever une quelconque ambiguïté sans compromettre l'équilibre du contrat. Il est important aussi de remarquer que cette définition générale ne préjuge par du degré de formalisation du contrat, ni du statut juridique de l'assureur : elle peut revêtir des formes très diverses, qui vont de la solidarité vernaculaire jusqu'à d'immenses sociétés financières. En revanche, cette définition contient implicitement trois conditions sur lesquelles repose la viabilité de tout système d'assurance :

1 • L'assurance est un échange économique qui obéit à la règle du *triple équilibre* : un équilibre pour l'assuré, entre la prime (certaine) et les prestations (aléatoires) ; un équilibre pour l'assureur, entre la recette totale des primes (tous les assurés) et la charge globale des sinistres (sinistrés seuls) ; un équilibre pour la solvabilité du système, entre la capacité et les pertes extrêmes toujours possibles en probabilité (sinistralité XL, catastrophes...). Si l'assureur n'est pas solvable, une assurance « bon marché » est encore trop chère. C'est le sens de la *règle de Smith (1)*, sur laquelle est fondé le *ratio combiné*, cet indicateur clé de la rentabilité de l'activité d'assurance, qui mesure le rapport entre la somme des frais généraux, des commissions et des sinistres d'une part et les primes d'autre part.

(1) La formulation originelle de la *règle de Smith* est exactement la suivante : « Pour que l'assurance (...) soit une industrie, il faut que la prime ordinaire soit suffisante pour compenser les pertes ordinaires, payer les frais de l'établissement et fournir le profit qu'aurait pu rapporter le même capital employé à tout autre commerce. La personne qui ne paye pas plus que cela ne paye évidemment que la vraie valeur du risque ou le prix le plus bas auquel elle puisse raisonnablement s'attendre qu'on voudra le lui le garantir », Smith A., 1776, Livre I, chap. X.

2 • le contrat ne peut porter que sur des risques... assurables (1). Ce qualificatif désigne d'abord quelques caractères préliminaires (événement possible, dommage limité, grand nombre d'assurés, risque non couvert par ailleurs) et des conditions dites *actuarielles* (risques futurs, exogènes, indépendants, observables et non spéculatifs). Mais, en pratique, il faut ajouter quelques conditions *politiques* relatives à l'utilité sociale de l'assurance (la couverture du risque est *licite*, l'absence de couverture est source d'*exclusion* sociale, les prestations ne sont pas un *bien public pur*, l'événement couvert engendre des *dommages économiques collectifs*, les prestations sont cause d'*externalités positives*) et de *viabilité économique* (cf. la règle du *triple équilibre* ci-dessus).

3 • l'activité d'assurance – dans ses dimensions technique, commerciale et financière – soulève des questions d'ordre public et d'intérêt général, ce qui rend indispensables la présence et la vigilance d'une *autorité régulatrice*.

Dans les pays à bas revenu, l'intérêt général peut se heurter à l'impossibilité de satisfaire aux conditions économiques qui viennent d'être rappelées. Dans ce cas – et sous réserve de ne pas « tricher » avec les conditions techniques et actuarielles – des interventions de la puissance publique peuvent opérer un déplacement *politique* des limites économiques de l'assurabilité (subventions, aide à la personne, assurance obligatoire, sécurité sociale, dotation en capital face aux grands risques...); cela peut être un fructueux terrain de coopération internationale. Pendant longtemps, l'idée d'assurer les populations pauvres a été écartée, pour un double motif: le prix serait trop élevé pour que la demande soit solvable, et l'assurance ne serait pas financièrement viable. A la fin des années 1990, sans nier la réalité de ces obstacles, les pionniers de la *micro-assurance* ont affirmé leur conviction que ceux-ci n'étaient pas insurmontables, en particulier dans le domaine de la santé. Vingt ans plus tard, les leçons qui sont tirées de l'expérience et d'une littérature désormais abondante ne peuvent leur donner tort. La synthèse que propose David Dror – qui fut l'un de ces pionniers – confirme clairement cette perspective encourageante, mais en rappelant combien les conditions du succès sont exigeantes (2).

Les atouts de l'assurance

Aussi forte qu'en soit la tentation après ce qui a été dit dans les pages précédentes, l'assurance ne doit pas être regardée comme une panacée. Trop de raisons s'y opposent, à commencer par les exigences de l'assurabilité qui viennent d'être rappelées, mais d'autres aussi qui seront indiquées un peu plus loin, et qu'il serait dangereux de sous-estimer. Néanmoins, elle possède un certain nombre d'atouts qui peuvent être regroupés autour de trois arguments principaux.

Le premier argument est d'ordre *microéconomique*. C'est ce que l'on peut appeler le bénéfice d'un *effet « cliquet » de l'assurance*. On retrouve ici une idée qui sillonne l'enseignement économique depuis longtemps, de David Ricardo et Jean-Baptiste Say à Hernando de Soto, en passant par Frédéric Bastiat, Ludwig von Mises ou Douglas North : la sureté économique est une composante de la fonction de production, et elle ne saurait être réduite à la maîtrise des écarts aléatoires dont sont affectés les résultats qui sont obtenus grâce à telle ou telle combinaison du travail et du capital. Elle est pleinement présente dans l'évaluation comparative et le choix des combinaisons productives, autant dans la micro-unité de production vivrière que dans les mastodontes industriels. En parcourant la liste suivante, on voit bien que les atouts microéconomiques de l'assurance ne sont pas affaire de dimension :

-
- (1) Les trois dimensions de l'assurabilité sont rassemblées dans la grille d'analyse CR.ES.US (caractéristiques du risque, engagement-souscription, utilité sociale) qui est proposée par Vaté et Dror, 2003.
- (2) Dror, 2018, Vaté, 2019a et 2019b.



- l'assurance atténue l'effet paralysant du risque ;
- elle protège les acquis des efforts antérieurs, jouant ainsi un *effet de cliquet* essentiel pour la pérennité du développement ;
- elle facilite la restauration des capacités économiques sinistrées ;
- elle contribue à accroître l'efficacité des aides au développement qui peuvent être déployées par ailleurs ;
- elle renforce la responsabilité des individus ;
- elle réduit le risque de crédit...

La multiplication, souvent spontanée, des expériences de micro-assurance à travers le monde montre que cela est déjà bien compris : des gens qui vivent au seuil de pauvreté organiseraient-ils un partage des risques – avec les coûts et la discipline contraignante qui en découlent – s'ils n'avaient pas conscience que c'est leur intérêt à long terme ? Theodore Schultz (Nobel 1979) le disait jadis : les paysans des pays pauvres sont beaucoup plus rationnels que ne l'imaginent les économistes occidentaux.

Ensuite, le second argument touche aux effets de *synergie* que l'assurance peut déployer au regard des objectifs de l'aide au développement. Par exemple, lorsqu'un sinistre frappe un producteur (en atteignant sa santé, son outil de travail ou ses récoltes), celui-ci subit une perte économique dont la valeur est bien supérieure à celle de la réparation des seuls dommages subis. En l'absence d'assurance, la reconstruction de sa capacité économique va demander du temps, un temps pendant lequel sa situation et celle de sa famille vont continuer de se dégrader. Si l'aide extérieure sert à restaurer la capacité économique de la victime, son coût ne sera pas très différent de celui que devrait supporter une assurance (en supposant que le coût de sa gestion ne soit pas supérieur à celui d'une assurance). Mais si elle doit réparer les conséquences économiques d'un sinistre non assuré, alors son coût sera beaucoup plus élevé que celui d'une assurance qui aurait joué immédiatement. L'assurance volontaire est un facteur de solidarité. On sait que la solidité d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible. Au sein d'une communauté d'individus qui dépendent mutuellement les uns des autres par des rapports de production, d'échange et de crédit, la défaillance de l'un d'entre eux est synonyme d'appauvrissement pour tous ; la cotisation volontaire de chacun diminue le revenu disponible du groupe, mais, en cas de sinistre, la mise en œuvre de l'assurance fixe une borne inférieure à la perte subie par la victime et donc à la dégradation du potentiel économique du groupe.

Plus largement, pour les personnes, le fait d'entrer dans une logique de partage – ou de transfert – des risques contribue à renforcer leur responsabilité comme « acteurs » du développement (au sens de Sen), sous réserve que les systèmes mis en place sachent contenir les effets de risque moral et d'anti-sélection. Le champ des possibilités qui leur sont accessibles s'en trouve également élargi : la thésaurisation stérile à titre de précaution peut laisser place à une épargne active mobilisable dans un but productif ; l'accès au crédit est facilité par la diminution du risque « accidentel » d'insolvabilité, etc. En conséquence, la population est en mesure de tirer meilleur parti des renforts externes que lui procure l'aide publique en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures, etc.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, le troisième argument est celui de l'*efficacité*. Les objectifs à atteindre sont, à la fois, immenses, urgents et contraints par le contexte budgétaire public. L'efficacité commande de faire vite et peu onéreux (truisme). Il est de l'intérêt des populations, au profit desquelles le système est activé, que la rationalité des choix dans l'emploi des ressources communes ne s'arrête pas à l'habileté politique des arbitrages budgétaires successifs, mais englobe l'architecture des circuits de distribution. Au long d'une chaîne de financement comportant plusieurs étapes, les habituels *coûts de transaction* laissent place à des coûts de transaction généralisés ou *coûts d'impartition*. Aux éléments usuels des coûts de *transaction* (information, conseil, identification, négociation, conclusion, contrôle), s'ajoutent les coûts *d'allocation* (déclenchement, abondement, orientation, répartition, attribution, contrôle) : le coût global s'accroît avec le nombre des étapes,

et chacune d'elles est plus coûteuse si elle est le lieu d'une transaction que si elle n'est qu'un point de transmission ou exécution d'une obligation contractuelle qui a été formalisée au préalable. On devrait donc se tenir à distance des procédures « multi-stages » et choisir des circuits qui libèrent la plus grande part de l'énergie disponible à proximité de la cible, c'est-à-dire les producteurs pauvres qui sont exposés aux risques primaires (**Focus 6**).

Par rapport aux systèmes *top-down*, lents et coûteux, l'assurance accélère l'identification des bénéficiaires et le paiement des prestations. En effet, quand un système d'assurance est en place, on n'a pas à étudier, à choisir, à négocier, bref à organiser l'attribution de l'aide, puisqu'un hasard malheureux se charge de désigner les bénéficiaires, à savoir les victimes du sinistre qui fait jouer l'assurance ; de surcroît, parmi une population pauvre, les personnes qui sont victimes de sinistres sont, par nature, plus défavorisées que les autres. Le grand physicien Murray Gell-Mann – l'homme des quarks ! – est un maître pour les économistes qui s'intéressent aux *systèmes adaptatifs complexes*, ce que sont, d'évidence, les grands ensembles économiques nationaux, tout comme le plus petit producteur indépendant ou bien encore les espaces de solidarité d'échelle intermédiaire. Et que dit-il ? Il nous dit qu'il nous faut garder à l'esprit que : à long terme, imposer d'en haut des solutions aux sociétés humaines a souvent des conséquences catastrophiques (ah, ce *top-down*!), et ce n'est que par l'éducation, la participation, une part de consensus et une perception largement partagée par les individus qu'ils ont un intérêt personnel au résultat que pourra s'accomplir un changement durable et satisfaisant **(1)**.

Focus 6 • A la recherche du *pic de Bragg* financier

Les dotations financières destinées à l'aide au développement ou à la réduction de la pauvreté empruntent habituellement le chemin d'une chaîne de subvention (*top-down*). A chaque niveau, les mêmes questions doivent être résolues : à qui ? pour quoi ? combien ? pour quelles raisons ? A la différence des coûts de transaction, qui sont une perte de valeur pour les deux parties qui négocient, les coûts d'impartition sont souvent, ici, la principale ressource des ordonnateurs secondaires. Ainsi, la trajectoire des subventions en chaîne ressemble à celle de ces particules radioactives (électrons, photons) qui perdent leur énergie à mesure qu'elles avancent dans la matière (épaisseur d'eau ou corps humain), ce qui oblige, en radiothérapie, à augmenter la puissance du faisceau pour qu'il reste un peu d'énergie au niveau de la tumeur à détruire. D'autres particules (protons, ions carbone) présentent la singularité de libérer leur énergie, d'un coup, à une certaine profondeur (*pic de Bragg*). Traduit en termes financiers, ce second schéma serait celui d'un processus qui comporterait, certes, des coûts de transaction au départ (formalisation d'un contrat d'assurance, constitution d'un fonds à déclenchement paramétrique...), mais ne libérerait son énergie qu'à l'appel du déclencheur prévu (sinistre, catastrophe, seuil indicial, etc.) et, sans retard, en direction et au plus près des besoins avérés. Avec ces produits à *pic de Bragg financier*, les pauvres passent avant les structures intermédiaires.

•
(1) Gell-Mann M., 1994.



Indispensable réassurance

Quelle que soit sa forme – groupe de solidarité vernaculaire, mutuelle, société d'assurance – tout système de partage ou de transfert de risques est potentiellement exposé à l'éventualité d'une charge extrême à partager ou à indemniser, du fait de la sévérité exceptionnelle de quelques sinistres, et/ou du nombre exceptionnellement élevé des sinistres constatés. S'il n'a pas prévu, à l'avance, une marge suffisante de sécurité – sous forme d'un chargement qui augmente le montant de la prime que paye chacun des assurés – l'assureur ne peut pas cesser de payer lorsqu'il n'a plus d'argent. Son sort personnel importe peu. C'est alors toute la crédibilité sociale du système qui s'effondrerait. A moins que...

La première façon d'éviter ce genre de drames, c'est de constituer un capital de départ, puis de tout faire pour reconstituer celui-ci au gré des résultats aléatoires des exercices successifs. Le résultat effectif n'étant jamais exactement égal au résultat moyen anticipé, ce sont surtout les écarts négatifs qui doivent être surveillés. A l'aide des caractéristiques de la distribution statistique du résultat annuel, les statisticiens savent estimer la *probabilité de dépassement* d'une certaine valeur négative de l'écart. En particulier, ils savent calculer la probabilité pour que ce dépassement... ne dépasse pas le niveau des réserves ! En prenant le problème dans l'autre sens, il suffit d'assigner une valeur critique (évidemment très petite) à cette probabilité de franchissement pour en déduire un ratio de sécurité entre les excédents de charges possibles, d'une part, et la capacité de les couvrir (réserves, chargement de sécurité), d'autre part. C'est le *coefficient de sécurité*.

Une objection surgit aussitôt. La probabilité critique ne peut jamais être réduite à zéro... sauf à imaginer des réserves infinies (tombées du ciel ?) ou des primes infinies (que personne ne pourra jamais payer) ! On n'a donc pas de réponse adaptée aux événements les plus extrêmes, aussi peu probables soient-ils, et l'on reste exposé au pire. Il faut alors chercher les solutions ailleurs. On peut citer ici des outils tels que la co-assurance (où plusieurs assureurs s'associent pour couvrir des risques potentiellement très élevés) ou l'appel direct aux marchés financiers (au moyen de la titrisation des grands risques, ou transfert alternatif de risques). Mais la réponse principale se trouve du côté de la *réassurance*. La logique en est simple : à leur niveau, les assureurs primaires vont chercher à s'assurer contre le risque de pertes exceptionnelles en s'adressant à un super-assureur appelé *réassureur*. Sans entrer dans le détail, il suffira ici de savoir que l'arsenal est vaste : réassurance proportionnelle, en excédent de sinistre, en *stop loss*, financière, etc. La réassurance poursuit un objectif d'intérêt général : faire tendre vers zéro la probabilité de ruine de l'assureur, c'est aussi l'intérêt de l'assuré !

Dans le cas particulier des pays en développement, la réassurance produit quatre effets remarquables au profit du processus de développement lui-même. 1° Pour le système local d'assurance, elle renforce la solvabilité des assureurs de premier rang, elle constitue un apport en expertise, elle rend l'assurance plus abordable et elle facilite l'accès aux ressources financières de niveau supérieur. 2° Elle libère du capital qui devient disponible pour des usages productifs. 3° Elle diminue le coût du capital qu'il faut conserver pour couvrir les aléas. 4° Pour l'assureur de premier rang, mais surtout pour l'individu producteur, elle abaisse le taux de rendement requis du capital puisque le capital est globalement moins exposé au risque.

Mais, attention, danger ! Les seuls risques qui peuvent devenir assurables grâce à la réassurance ou à la titrisation sont ceux qui ne sont pas assurables pour des raisons d'ordre économique : au niveau de prime que les assurés potentiels *consentent* à payer, l'assureur *ne peut pas s'engager*. La réassurance et, a fortiori, la titrisation ne possèdent aucun pouvoir magique contre quelque manquement que ce soit aux autres conditions incontournables de l'assurabilité. Dans un domaine voisin, qui est celui du crédit, la crise des « subprimes » a montré ce qu'il en coûte – d'abord aux acteurs impliqués, puis, plus largement, jusqu'à l'économie mondiale – de tricher avec les règles fondamentales.



Conclusion

Au fil des siècles, le champ de l'assurance n'a cessé de s'élargir. Chaque époque a apporté son lot de « nouveaux risques », nouveaux défis auxquels elle apporta aussi son lot de nouveaux outils. Lorsque Condorcet entreprend de décrire le premier état de civilisation où l'on ait observé l'espèce humaine, le premier caractère qui vient sous sa plume est celui d'*incertitude*, associé au désir d'une sécurité plus grande (1). Visionnaire, il invente une formule remarquable pour indiquer dans quelle direction les efforts doivent être engagés afin de combattre la misère : combattre les causes aléatoires d'inégalité et de misère « en opposant le hasard à lui-même », grâce aux progrès du calcul. La référence aux progrès du calcul porte certainement la marque de l'influence de Laplace. Mais l'idée géniale d'*opposer le hasard à lui-même* lui appartient en propre : en 2021, elle prend la forme, par exemple, de *dérivés climatiques à critères flous (fuzzy)* (2) au profit des agriculteurs africains. Deux pages avant de conclure, Condorcet parle encore des progrès de la *médecine préservatrice*, comme d'un « progrès susceptible d'être représenté avec précision par des quantités numériques ».

Aucun des problèmes majeurs, et de dimension mondiale, qui étaient recensés à la fin du XX^{ème} siècle n'a encore été résolu. Le coup d'arrêt dans les progrès sur l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté montre que rien n'est jamais définitivement acquis. De nouveaux progrès sont indispensables. Mais ceux qui sont accomplis à pas de géant par les méthodes d'analyse et de calcul ne suffiront pas s'ils ne sont pas portés par une puissante volonté collective d'innovation dans tous les secteurs. A commencer par celui de la lutte contre la vulnérabilité des populations les plus défavorisées : c'est tout l'enjeu de l'innovation financière contre la pauvreté. Einstein disait qu'on ne résout pas un problème en gardant le mode de pensée qui a créé le problème. Il aurait pu ajouter que la situation est encore pire avec le mode de pensée qui perpétue l'insolubilité du problème. Les crises du début du XXI^{ème} siècle nous laissent le choix d'inventer de nouvelles réponses. Elles ne nous laissent pas le choix de ne pas choisir.



(1) Condorcet, 1795.

(2) Dans les modèles classiques d'assurance paramétrique, l'indemnisation est déclenchée dès qu'un indicateur particulier franchit une valeur critique convenue. L'utilisation d'un indicateur *flou* a pour but de lisser les effets de seuil qui sont souvent violents, et parfois inadéquats, lorsque la couverture assurantielle concerne uniformément un domaine (gens ou territoires) dont l'exposition au risque est, en réalité, hétérogène. Cela revient à introduire un *degré d'indemnisation*, qui est comparable au degré d'activation d'une règle en logique floue.



Liste des Focus (figures et encadrés)

Focus 1 • Les cinq familles de l'assurance	7
Focus 2 • Risques et développement	9
Focus 3 • Le double cercle vicieux de la pauvreté	11
Focus 4 • Courbe en S de l'assurance (non-vie, 2014)	12
Focus 5 • De Say à de Soto, le développement vu comme une affaire de droits	19
Focus 6 • A la recherche du pic de Bragg financier	27

Références

- Arendt H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- Bastiat F., 1848, « Propriété et loi », *Le Journal des Economistes*, 15 mai 1848.
- Bellman R., 1957, *Dynamic Programming*, Princeton University Press, 1957.
- Bellman R., 1961, *Adaptive Control Processes : a Guided Tour*, Princeton University Press.
- Berger G., 1964, *Phénoménologie du temps et prospective*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bergson H., 1941, *L'évolution créatrice*, Paris, Presses Universitaires de France (9^{ème} éd. 2001).
- Brunel S., 1991, *Une tragédie banalisée. La faim dans le monde*, Paris, Hachette-Pluriel.
- Condorcet, 1786, *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe*, in *Œuvres de Condorcet*, Paris, Firmin Didot, 1847.
- Dror D.M., 2018, *Financing Micro Health Insurance: Theory, Methods and Evidence*, World Scientific Publishing, Singapore.
- Dror D.M. and D. Piesse, 2014, *What is microinsurance?*, Mumbai, Micro Insurance Academy, [disponible ici](#).
- Dror D.M. et A.S. Preker (coord.), 2003, *Réassurance sociale. Stabiliser les micro-assurances santé dans les pays pauvres*, OIT/Banque Mondiale/ Editions ESKA, Paris.
- Eeckhoudt L. et C. Gollier, 1992, *Les risques financiers*, Paris, Ediscience.
- Favier J., 1987, *De l'or et des épices, naissance de l'homme d'affaire au Moyen Age*, Hachette.
- Favier J., 1991, *Les grandes découvertes*, Fayard.
- Gell-Mann M., 1994, New York, *The Quark and the Jaguar*, W.H. Freeman [trad. française : *Le quark et le jaguar*, 1995, Paris, Albin Michel].
- Godard O., C. Henry, P. Lagadec et E. Michel-Kerjan, 2002, *Traité des nouveaux risques*, Paris, Gallimard.
- Lévy E., 2002, *Les Maîtres Censeurs*, Paris, JC Lattès.
- Massé P., 1946, *Les réserves et la régulation de l'avenir dans la vie économique*, Hermann.
- Mises L. von, 1963, *Human action* (3^e édition) ; trad. française, *L'action humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
- North D., 2005, *Le processus du développement économique*, Paris, Editions d'Organisation.



- Pontryagin Lev S., V. Boltianski, R. Gamkrélidzé et E Michtchenko 1961, *Théorie mathématique des processus optimaux*; trad. française, Editions MIR, Moscou, 1974.
- Rostow W.W., 1962, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil (original : *The stages of economic growth*, London, Cambridge University Press, 1960).
- Samuelson P. et W. Nordhaus, 1998, *Economics*, 16th edition, McGraw-Hill, 1998 (trad. française, Economica, 2000).
- Say J.B., 1803, *Traité d'économie politique*, 5^{ème} éd., 1826 ; réédition, Calmann-Lévy, Paris, 1972.
- Schumpeter J., 1926, *Théorie de l'évolution économique*, 2^{ème} édition ; trad. française, Dalloz, 1999.
- Sen A., 1985, *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North-Holland.
- Sen A., 1991, *On Ethics and Economics*, Blackwell Publishers, Oxford ; trad. française, *Ethique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.
- Sen A., 1999, *Development as Freedom*, New York, Knopf, 1999 ; trad. française : *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Smith A., 1776, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. G. Garnier, GF Flammarion, Paris, 1991.
- Soto H. de, 2005, *Le mystère du capital*, Paris, Flammarion [*The Mystery of Capital*, Bantam Press, London & New York, 2000].
- Swiss Re, 2015, *L'assurance dans le monde en 2014*, Sigma n°4/2015.
- Tirole J., 2016, *Economie du bien commun*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Turgot A.R.J., 1766, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, in Turgot, *Ecrits économiques*, Calmann-Lévy, 1970.
- Vaté M., 1976, *Le temps de la décision*, Presses Universitaires de Lyon.
- Vaté M. et D. Dror, 2003, « Assurer ou ne pas assurer ? Réflexions sur les limites de ce qui peut être assuré » in Dror D. et A.S. Preker (coord.).
- Vaté M., 2019a, « Micro-assurance santé : un état de l'art. Une revue du livre *Financing Micro Health Insurance. Theory, methods and evidence* » par David M. Dror, *Assurances et gestion des risques*, Volume 86 (1-2), Québec, juin 2019, pp. 105–116.
- Vaté M., 2019b, "Financing micro health insurance", *Asia Insurance Review*, Singapore, juillet 2019.
- Vaté M., 2021, *Innover contre la pauvreté. Vulnérabilité, réassurance, développement*, Institut Thomas More, Rapport 22, mai 2021, [disponible ici](#).
- Wiener N., 1950, *The human use of human beings*, Cambridge University Press, 1950, (trad. française : *Cybernétique et société*, UGE, 1962).
- Yunus M., 1997, *Vers un monde sans pauvreté*, Paris, JCLattès.

Nos publications

 Vivre l'Europe  Enjeux internationaux  Immigration et intégration  Société et culture  Economie et compétitivité  Institutions et vie politique

-  **Consolider le développement : les atouts de l'assurance**, Michel Vaté, mai 2021
-  **Innover contre la pauvreté. Vulnérabilité, réassurance, développement**, Michel Vaté, mai 2021
-  **Sondage : les dirigeants d'entreprise et l'accompagnement des entreprises en difficulté**, mai 2021
-  **L'impossible souveraineté numérique européenne : analyse et contre-propositions**, Cyrille Dalmont, avril 2021
-  **Entreprises en difficulté : que vaut le régime d'insolvabilité français ? Analyse comparative internationale**, Sébastien Laye, avril 2021
-  **Les ambiguïtés de la politique étrangère allemande et les angles morts du tandem Paris-Berlin**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2021
-  **Côte d'Ivoire : un pays entre vulnérabilités et besoin de réconciliation**, Charles Millon, mars 2021
-  **Face au mur des faillites d'entreprises : comment mieux protéger les salariés ?**, Franck Morel et Sébastien Laye, février 2021
-  **Présidence européenne du Portugal : entre doxa franco-allemande et nostalgie impériale**, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2020
-  **Erdogan, la nouvelle Turquie et nous : anticiper la recomposition des alliances**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2020
-  **Au-delà de l'incertitude électorale américaine : enjeux et lignes d'action pour l'Europe**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2020
-  **Le monde vu de Moscou. Géopolitique de la Russie et de l'Eurasie postsoviétique**, livre de Jean-Sylvestre Mongrenier, PUF, octobre 2020
-  **Islamisme : pour une politique intégrale**, Jean-Thomas Lesueur, octobre 2020
-  **Le gaz au-delà de 2050 ?**, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, L'Harmattan, octobre 2020
-  **Géopolitique de l'Europe**, livre de Jean-Sylvestre Mongrenier, PUF, collection « Que sais-je ? », octobre 2020
-  **Restitution du patrimoine culturel africain : une erreur culturelle, une faute politique**, Julien Volper, septembre 2020
-  **Les falsifications historiques du discours géopolitique chinois**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2020
-  **Propositions pour relocaliser la production de médicaments en France**, Sébastien Laye, juin 2020
-  **L'annihilation programmée de Hong-Kong impose une clarification de la politique de la France**, J.-S. Mongrenier et L. Amelot, juin 2020
-  **Portée juridique et politique des décisions de la Cour de Karlsruhe : l'UE en quête de sa légitimité**, Jérôme Soibinet, mai 2020
-  **Traçage numérique : pourquoi c'est non**, Cyrille Dalmont, avril 2020
-  **Pourquoi faut-il soutenir l'île-État de Taïwan ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier et Laurent Amelot, avril 2020
-  **La planète à l'heure du coronavirus : un monde affolé qui bascule dans l'inconnu**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2020
-  **Municipales 2020 : propositions pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs**, Édouard Guillot, février 2020
-  **Municipales 2020 : propositions pour la famille et les solidarités de proximité**, Elizabeth Montfort, février 2020
-  **Municipales 2020 : propositions pour la sécurité**, Édouard Guillot, février 2020
-  **Municipales 2020 : propositions pour l'écologie locale**, Jean-Thomas Lesueur et Édouard Guillot, février 2020
-  **Municipales 2020 : propositions pour le développement économique local**, Sébastien Laye, février 2020
-  **De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
-  **Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?**, Jérôme Soibinet, décembre 2019
-  **Nation et religion : l'expérience marocaine**, Sophie de Peyret, décembre 2019
-  **Les causes monétaires de l'échec économique français**, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
-  **Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
-  **L'islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant**, Sophie de Peyret, novembre 2019
-  **Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne »**, Jérôme Soibinet, octobre 2019
-  **L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
-  **Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
-  **Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions**, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
-  **Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale**, Elizabeth Montfort, septembre 2019
-  **Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modestes et technocratique**, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
-  **Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population**, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
-  **PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?**, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
-  **Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
-  **Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe**, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
-  **L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
-  **Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne**, rapport, mai 2019
-  **Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE**, Sébastien Laye, mai 2019
-  **Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?**, rapport, avril 2019
-  **Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »**, Sébastien Laye, mars 2019
-  **Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau**, Sophie de Peyret, mars 2019
-  **Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
-  **Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur**, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
-  **Pour une école de la liberté et des responsabilités**, rapport, février 2019
-  **La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local**, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
-  **La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation**, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
-  **Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU**, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
-  **Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée**, Cyrille Dalmont, novembre 2018
-  **2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?**, Sébastien Laye, septembre 2018
-  **Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies**, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
-  **La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
-  **Quelle politique migratoire pour la France ?**, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018

Programme
Enjeux internationaux

Dans un contexte de fortes tensions internationales, d'émergence de nouveaux acteurs étatiques et non-étatiques et d'accroissement des menaces pour l'Europe, le Programme *Enjeux internationaux* décrypte les dynamiques internationales et géopolitiques actuelles sous l'angle spécifique de la sécurité et de la défense des intérêts vitaux de l'Europe et des Européens.

Paris

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org

info@institut-thomas-more.org

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, mai 2021

